



Note de présentation brève et synthétique

Comptes administratifs 2022

1. Cadre juridique

2. Le budget principal

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses

2.1.2 Les recettes

2.1.3 Vue d'ensemble

2.2 La section d'investissement

2.2.1 Les principaux projets

2.2.2 Les subventions reçues

2.2.3 Vue d'ensemble

2.3 La dette

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

3.1.2 Les recettes

3.2 La section d'investissement

1. Cadre juridique

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Communauté de Communes sur l'exercice budgétaire 2022, courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif du budget principal et celui du budget annexe de la petite enfance 2022 ont été votés le 16 mars 2023 par le Conseil Communautaire en concordance avec les comptes de gestion du receveur des finances publiques pour le même exercice. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

2. Le budget principal

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

2.1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses réelles de fonctionnement

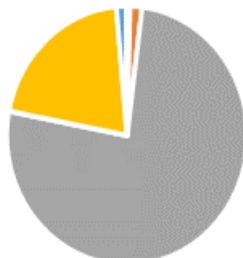


- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| ■ Dépenses courantes | ■ Dépenses de personnel |
| ■ Atténuations de produits | ■ Autres dépenses de gestion courante |
| ■ Dépenses financières | ■ Dépenses spécifiques |
| ■ Écritures d'ordre | |

2.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

Recettes réelles de fonctionnement



- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Autres recettes de gestion courante
- Écritures d'ordre
- Produits des services
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels

2.1.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	4 000 287,78 €	Atténuations de charges	52 595,61 €
Dépenses de personnel	1 635 354,55 €	Produits des services	221 696,44 €
Atténuations de produits	4 155 962,00 €	Impôts et taxes	10 496 415,00 €
Autres dépenses de gestion courante	2 450 615,40 €	Dotations et participations	2 836 477,17 €
Dépenses financières	148 966,67 €	Autres recettes de gestion courante	191 227,79 €
Dépenses spécifiques	20 155,12 €	Produits exceptionnels	352,50 €
Écritures d'ordre	683 411,36 €	Écritures d'ordre	6 820,70 €
Total général	13 094 752,88 €	Total général	13 805 585,21 €

Le compte administratif de la Communauté de Communes présente donc un résultat de fonctionnement de 710 832,33 € pour l'exercice 2022.

2.2. La section d'investissement

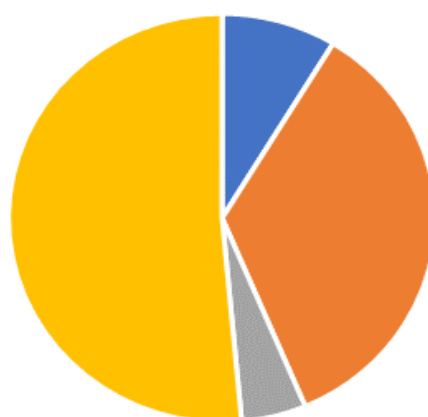
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2.2.1. Les principaux projets

<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
Déchetterie communautaire	43 277,94 €
Salle de spectacle de L'Escarène	173 638,06 €
Salle polyvalente de la Grave de Peille	24 406,58 €
Nouvelle crèche de Contes	255 797,79 €
Total général	497 120,37 €



- Déchetterie communautaire
- Salle de spectacle de L'Escarène
- Salle polyvalente de la Grave de Peille
- Nouvelle crèche de Contes

2.2.2. Les subventions reçues

<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
Etat	135 164,89 €
Région PACA	475 200,95 €
Département Alpes-Maritimes	450 137,92 €
Total général	1 060 503,76 €



■ Etat ■ Région PACA ■ Département Alpes-Maritimes

2.2.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations incorporelles (études, concessions)	95 141,12 €	Subventions d'investissement	1 060 503,76 €
Subventions d'équipement versées	331 134,84 €	Subventions d'équipement	2 054,00 €
Immobilisations corporelles	377 821,47 €	Immobilisations en cours	59 089,50 €
Immobilisations en cours (constructions)	497 120,37 €	Emprunt en euros	- €
Emprunt en euros (remb. annuité en capital)	762 074,25 €	FCTVA	107 486,50 €
Divers	570,86 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	597 974,20 €
Écritures d'ordre	6 820,70 €	Écritures d'ordre	683 411,36 €
Total général	2 070 683,61 €	Total général	2 510 519,32 €

Le compte administratif de la Communauté de Communes présente donc un résultat d'investissement de 439 835,71 € pour l'exercice 2022.

2.3. La dette

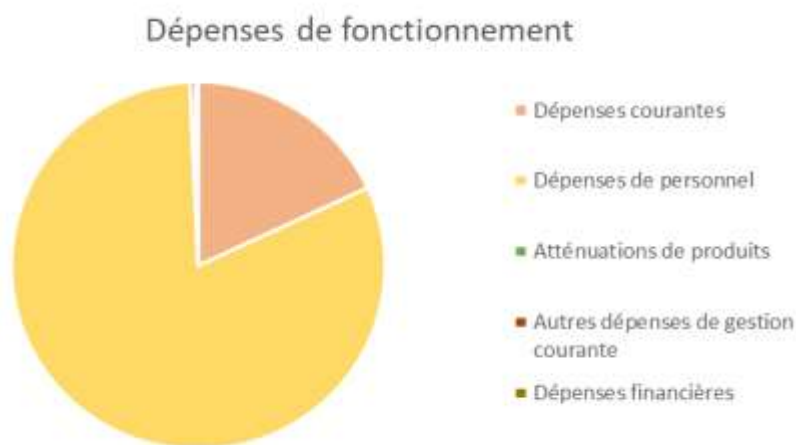
Pour l'exercice 2022, la Communauté de Communes n'a pas eu recours à l'emprunt.

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1. La section de fonctionnement

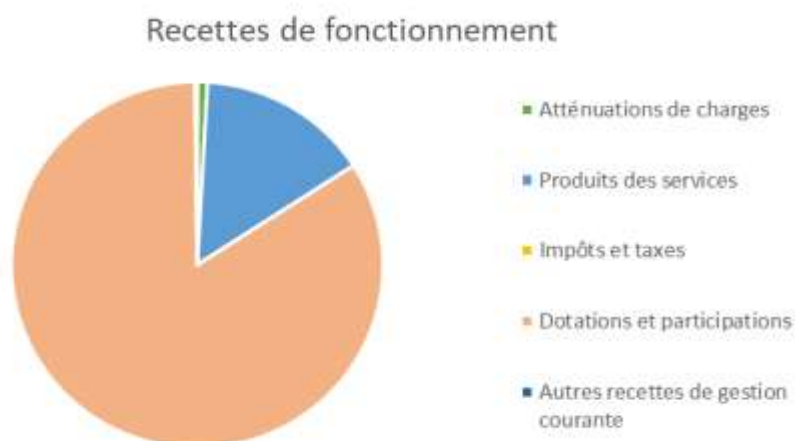
3.1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel affecté à la petite enfance, l'entretien et la consommation des crèches, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien du linge ...).



3.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la facturation des familles, aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales et à la participation d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes.



AR Prefecture006-240600593-20230316-CC230304-DE
Reçu le 17/03/2023**3.1.3. Vue d'ensemble**

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	509 660,99 €	Atténuations de charges	25 112,98 €
Dépenses de personnel	2 294 784,65 €	Produits des services	423 653,19 €
Atténuations de produits	- €	Impôts et taxes	- €
Autres dépenses de gestion courante	12 380,49 €	Dotations et participations	2 369 574,91 €
Dépenses financières	- €	Autres recettes de gestion courante	5 192,23 €
Provisions	6 956,78 €	Produits exceptionnels	249,60 €
Total général	2 823 782,91 €	Total général	2 823 782,91 €

3.2. La section d'investissement

Sans objet, les dépenses d'investissement sont portées par le budget principal.